

Observation n°8 du 31/03/2023

Monsieur le commissaire-enquêteur,

La réponse faite à la recommandation de la MRAE concernant le choix d'implantation du projet, en recherchant un site de moindre impact sur l'environnement est outrageusement hors de propos car il s'agissait de d'écrire pourquoi le site de Doussay a tout de même été retenu compte tenu de la présence des éléments majeurs du patrimoine naturel pointés par les études *. Il ne s'agissait donc pas de savoir si le projet répond aux ambitions internationales et nationales de réductions des énergies fossiles à travers l'augmentation de l'éolien terrestre mais bien de faire part des recherches réalisées ces dernières années en vue d'établir le site d'implantation le moins impactant situé en dehors des espaces déjà connus comme défavorables à l'éolien. La réponse ne pouvait en aucun cas se limiter à un choix de variantes d'implantation des machines sur le site de Doussay qui plus est remonte à 2010.

Pour la désinvolture à répondre aux recommandations d'évitement dont le porteur de projet à fait preuve depuis le début de cette affaire, je suis défavorable à l'installation des éoliennes porté par la SASU Engie-Green Doussay.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Alain Armouet, Moncontour le 31 mars 2022

* Bruant ortolan, Outarde canepetière, Busards Saint-Martin et cendré, Vanneau huppé, tous présents en période de reproduction.